

REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE SAÔNE
67 rue François Mitterrand
70170 PORT SUR SAÔNE

SÉANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2015

Nombre de membres : afférents au Conseil 57 Date de la convocation : 30/06/2015
en exercice 57 Date d'affichage : 10/07/2015
qui ont délibéré 48

L'an deux mil quinze, le 6 juillet 2015 à 18 h 30, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres de Saône se sont réunis à la salle des BATELIERS à Port-sur-Saône, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARIOT.

Etaient présents, M. Mmes les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Terres de Saône :

AMANCE : BERTIN Jean-Marie, JACQUOT Béatrice, AMONCOURT : DAUBIER Roger, BAULAY : GERARD Frédéric, BOUGNON : HUGEDET Didier, THOUILLEUX Gérard, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS : MICHEL Henri, BREUREY-LES-FAVERNEY : MATHIEU Maxime, BUFFIGNECOURT : DUCHET Cristel, CHAUX-LES-PORT : BARBLU Gérard, CONFLANDEY : LÉBOUBE Gérard, CONTREGLISE : LALLOZ Claude, CUBRY-LES-FAVERNEY : CAEROU Émilie, EQUEVILLEY : JARROT Pierre, FLAGY : CORNUEZ Michel, GRATTERY : DEBOUT Françoise, FAVERNEY : GEORGES Daniel, BURNEY Gérard ; : FLEUREY-LES-FAVERNEY : TISSERRAND Franck ; MAGNY-LES-JUSSEY : GIROD Jean-Pol, MENOUX : GARRET Yves, MERSUAY : PETITFILS Roland, MONTUREUX-LES-BAULAY : BERNARD Marcel , POLAINCOURT : SIMONEL Luc, DELAITRE Michel, PORT-SUR-SAONE : PEPE Jean, CHAMBON Laurence, MADIOT Eric, CERDAN Alain, JABY Michelle, MARTIN Bernard, PROVENCHERE : GAUTHIER Bruno, PURGEROT : HENRY Franck, SAINT-REMY : METTELET Christian, SAPONCOURT : RIGOULOT Jean-Baptiste, SCYE : JACHEZ Roland, SENONCOURT : MAIRE Patrick, LE VAL SAINT ELOI : PINOT Daniel, VELLEFRIE : CRIQUI Gilbert, VENISEY : CUNY Charly, VILLERS-SUR-PORT : DIRAND Jean, VAUCHOUX : BERBEROT Denis VILORY : VIVOT Hervé.

Absent(e)s excusé(e)s : AUXON LES VESOUX : FRANCK-GRANDIDIER Isabelle, BREUREY-LES-FAVERNEY : FOUGOU Karine ; CHARGEY-LES-PORT : DAROSEY Xavier, FAVERNEY : ANTOINE Claude ; NEUREY EN VAUX : SAGET Alain, POLAINCOURT : HUMBLLOT René, PORT-SUR-SAONE : KHALIL Marie-Odile, VAROGNE : BUILLIARD Bernard, VAUCHOUX : SEGURA Patrick,

Pouvoir(s) PORT-SUR-SAONE : CHAMPION Sybille donne pouvoir à PEPE Jean, SIBILLE Jean-Marie donne pouvoir à BERTIN Jean-Marie, LAVIEZ Edith donne pouvoir à CERDAN Alain, SAINT-REMY : MOREL Véronique donne pouvoir à METTELET Christian, VILLERS-SUR-PORT : DIRAND Jean donne pouvoir à BARBLU Gérard.

CHAMBON Laurence a été désignée comme secrétaire de séance.

1/ DM 8 - BUDGET PRINCIPAL - VIREMENT DE CREDITS

Suite à deux ordinateurs qui ne fonctionnent plus dans le bâtiment 73, il convient de les remplacer.

Le Président propose de virer les crédits suivants :

Section d'investissement

Opération 151 - Matériel divers

D 2183 : Matériel de bureau et informatique : + 2100 €

R 10 222 : FCTVA : + 344 €

Non affecté

R 021 : Virement de la section de Fonctionnement : + 1756 €

Section de fonctionnement

D 6188 : Autres frais divers : - 1756 €

D 023 : Virement à la section d'Investissement : + 1756 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

.....
2/ DM 9 - BUDGET PRINCIPAL - VIREMENT DE CREDITS

Suite à une erreur matérielle, le Président indique qu'il y a lieu de virer les crédits suivants :

Section d'investissement

Opération 192 - SCHEMA ASSAINISSEMENT

R 1326/041 : Subvention d'équipement autres EPL : - 13 800 €

R 1326/13 : Subvention d'équipement autres EPL : + 13 800 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

.....
/DM 10 - BUDGET PRINCIPAL - OUVERTURE DE CREDITS

Afin d'installer une protection anti-virus sur tous les postes informatiques des deux bâtiments administratifs pour une durée de 3 ans, le Président informe qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

Section d'investissement

Opération 151 - Matériel divers

D 2051 : Licences : + 1530 €

Non affecté

R 021 : Virement de la section de Fonctionnement : + 1530 €

Section de fonctionnement

D 023 : Virement en section d'Investissement : + 1530 €

D 6188 : Autres frais divers : - 1530 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.
.....

4/ DM 3 - BUDGET SCOLAIRE - VIREMENTS DE CREDITS

Vu la nécessité de remplacer le brûleur de la chaudière fuel ainsi que le système de régularisation qui permet d'améliorer les performances énergétiques de celle-ci pour un coût d'environ 3800 €.

Vu l'accroissement sensible des inscriptions des enfants en maternelle à la rentrée prochaine, il est nécessaire d'acheter du mobilier adapté pour un coût d'environ 2600 €.

Le Président propose au Conseil de virer les crédits suivants pour l'école de FAVERNEY à savoir :

Section d'Investissement

Opération 106 - BATIMENT ECOLE FAVERNEY

D 21758 : Autres installations matériel et emballages techniques :	+ 3800 €
D 21784 : Mobilier :	+ 2600 €
D 21783 : Matériel de bureau et informatique :	- 4000 €
R 10222 : FCTVA :	+ 393 €
R 1323 : Subvention départ :	+ 1097 €

Non affecté

R 021 : Virement de la section de Fonctionnement :	+ 910 €
--	---------

Section de Fonctionnement

D 023 : Virement à la section d'Investissement :	+ 910 €
D 6188 : Autres frais divers :	- 910 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

5/ DM2 . BUDGET CAMPING. OUVERTURE DE CREDITS

Suite au sinistre survenu sur une borne électrique au camping le 21/05/2015 et suite au rapport d'expertise en date du 25/06/2015, le Président informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de remplacer cette borne et ainsi d'ouvrir les crédits suivants :

Section de Fonctionnement :

D61558 : Entretien autres biens mobiliers :	+ 1 296.00 €
R778 : Autres produits exceptionnels :	+ 1 296.00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

6 / REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DE FRAIS ENGAGES PAR UN PARTICULIER POUR LA CRECHE D'AMANCE

Le Président demande de rembourser à titre exceptionnel les frais engagés par Mme, Directrice de la crèche d'Amance pour des frais d'alimentation qu'elle a payé avec sa carte bancaire personnelle.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le remboursement de ces frais qui s'élèvent à la somme de 42,99 € à Mme sur justificatifs présentés (ticket de caisse et reçu bancaire).

.....

7/ TRANSPORT DE PROXIMITE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN RENOUVELLEMENT DE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président rappelle au conseil que le Code des transports attribue la compétence du transport à la demande aux conseils départementaux. Toutefois, le Département peut déléguer cette compétence pour tout ou partie de l'organisation ainsi que la mise en œuvre de ces services à des communes ou des groupements de communes.

Dans ce cas, une convention doit intervenir entre le Département et la collectivité afin de définir le rôle respectif des contractants. La communauté a sollicité le bénéfice de cette disposition pour organiser et mettre en œuvre un transport à la demande sur son territoire via une convention qui arrive à échéance le 31/12/2015 et qui doit donc être renouvelée.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention à partir du 01/01/2016, pour une durée de 3 ans, qui a pour objet de définir les modalités

.....

Arrivée de Jean-Paul MARIOT

.....

8/ APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'ADMR : GESTION DES CRECHES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014

Dans le cadre d'une procédure de DSP, l'exploitation de la crèche située sur la commune de Port-sur-Saône et la micro-crèche située sur la commune de Favorney a été déléguée à l'ADMR de Vesoul pour une durée de 5 ans, à compter du 22/08/2011.

Le rapport établi au titre de l'année 2014 rend compte d'une activité satisfaisante. Le résultat d'exploitation s'élève à 18 189.00 €. La fréquentation est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Globalement, ce service connaît un bon fonctionnement tant quantitatif que qualitatif. Retour positif des questionnaires de satisfaction.

Conformément à l'article L. 1411-3 DU Code Général des Collectivités territoriales, le rapport annuel du délégataire doit être soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 45 POUR,3 CONTRE, 1 ABSTENSION décide d'approuver le rapport annuel de l'ADMR, délégataire du service public crèche et micro-crèche pour l'année 2014.

.....

9/ CRECHE/RAM DE PORT-SUR-SAONE ET MICRO CRECHE DE FAVERNEY : MANDATEMENT DU PRESIDENT POUR LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SUR 5 ANS

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de se préoccuper dès maintenant de la prise en charge du fonctionnement de ces deux structures d'accueil de la Petite Enfance et du RAM actuellement en gestion par l'ADMR. Il propose de confier la gestion de ces structures en délégation de service public sur 5 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 48 POUR et 1 ABSTENSION décide de confier la gestion de cette structure en délégation de service public sur 5 ans et demande d'inclure certains points dans le cahier des charges qui sera établi.

.....

10/ PERISCOLAIRE DE FLAGY : MANDATEMENT DU PRESIDENT POUR LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SUR 3 ANS

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de se préoccuper dès maintenant de la prise en charge du fonctionnement de la gestion du périscolaire de FLAGY actuellement en gestion par les FRANCAS. Il propose de confier la gestion de cette structure en délégation de service public sur 3 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 48 POUR et 1 ABSTENSION décide de confier la gestion de cette structure en délégation de service public sur 3 ans.

.....

11/ PERISCOLAIRE DE FAVERNEY : MANDATEMENT DU PRESIDENT POUR LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SUR 3 ANS

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de se préoccuper dès maintenant de la prise en charge du fonctionnement de la gestion du périscolaire de FAVERNEY actuellement en gestion par les FOL. Il propose de confier la gestion de cette structure en délégation de service public sur 3 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de confier la gestion de cette structure en délégation de service public sur 3 ans.

.....

Départ d'Éric MADIOT qui donne pouvoir à Jean-Paul MARIOT

.....

12/ PERISCOLAIRE DE PORT-sur-SAONE : MANDATEMENT DU PRESIDENT POUR PASSAGE EN REGIE DIRECTE

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de se préoccuper dès maintenant de la prise en charge du fonctionnement de la gestion du périscolaire de PORT-sur-SAONE actuellement en gestion par les FRANCAS. Il propose de reprendre la gestion de cette structure en régie directe à compter du 01/01/2016.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 46 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENSIONS décide de reprendre la gestion de cette structure en régie directe à compter du 01/01/2016.

.....

13/ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN DEHORS DE TERRES DE SAONE

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire d'établir une convention concernant les enfants de Terres de Saône scolarisés en dehors du territoire.

Cette convention serait établie entre la commune de résidence des enfants et Terres de Saône .

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 47 POUR et 2 CONTRE décide d'autoriser le Président à signer la convention.

.....

14/ CRECHE D'AMANCE : APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT – DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES PROJETS EDUCATIFS

Concernant la crèche d'Amance, le Président informe le conseil communautaire qu'il convient d'approuver :

- Le projet d'établissement
- le nouveau règlement intérieur
- Les projets éducatifs

pour pouvoir continuer à bénéficier des aides de la CAF.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet d'établissement, le nouveau règlement intérieur et les projets éducatifs concernant la crèche d'Amance.

.....

15/ FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS SUITE A DEMISSION

Suite à la démission de madame Véronique MOREL au poste de vice-présidente au sein de la communauté de communes Terres de Saône, il convient de redéfinir le nombre de poste de vice-président(e)s.

Proposition :

- Diminuer le nombre de vice-président(e)s à 14.
- ou
- Election d'un nouveau vice-président ou d'une nouvelle vice-présidente

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	49
bulletin blanc :	3
bulletin oui pour élection d'un nouveau ou d'une nouvelle Vice-Président(e) :	10
bulletin non :	36

Les résultats du vote impliquent une diminution du nombre de vice-présidents qui ne seront que 14

.....